



# Centre Hospitalier Guillaume Régnier

Décision N°2022-218

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION PROJETS, QUALITE/ GESTION DES  
RISQUES, RELATIONS USAGERS, COMMUNICATION**

Le Directeur du Centre Hospitalier Guillaume REGNIER de RENNES,

- Vu Le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 6143.7,
- Vu Le Décret n°92-783 du 6 août 1992 modifié relatif à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu Le Décret n° 2008.921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>) de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu La Loi du 5 Mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs,
- Vu L'article L.471-4 du Code de l'Action Sociale des Familles,
- Vu Les articles 472-5 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à l'activité exercée en qualité de préposé d'Etablissement hébergeant des majeurs,
- Vu L'Arrêté Ministériel en date du 25 mars 2022 nommant Monsieur Pascal BENARD, Directeur du Centre Hospitalier Guillaume Régnier à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022,
- Vu L'arrêté Ministériel en date du 12 mars 2009 nommant Madame Anaïs JEHANNO, Directeur Adjoint au C.H. Guillaume REGNIER,
- Vu L'Arrêté du Centre National de Gestion, en date du 17 décembre 2020, nommant Madame Marion BAZIN, Directeur-Adjoint au C.H. Guillaume REGNIER,
- Vu La décision d'affectation de Madame Clarisse METAYER, Adjoint des Cadres Hospitaliers, à la Direction des relations avec les usagers au 14/03/2018,
- Vu La décision d'affectation de Madame Sandrine NOGUES, Responsable Qualité, à la Direction des relations avec les usagers au 02/11/2018,
- Vu La décision d'affectation de Madame Stéphanie THONIER-CHASSAING, Adjoint des Cadres Hospitalier, à la Direction Projets au 01/09/2016,
- Vu La décision d'affectation de Madame Lydia MERET, Technicien Supérieur Hospitalier, à la Direction Communication au 01/01/2014,
- Vu La décision d'affectation de Madame le Docteur Nathalie LAFFORGUE, Praticien Hygiéniste, à l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène au 01/01/2012,

- Vu La décision d'affectation de Madame Nathalie GLOUX-COURJAULT, Cadre Hygiéniste, à l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène au 24/09/2018,
- Vu La décision d'affectation de Madame Alexandra SYLVESTRE, Attachée d'Administration Hospitalière, au Service des Majeurs Protégés au 16/04/2018,
- Vu L'arrêté préfectoral fixant la liste des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs désignant Madame Géraldine CHEMIN, Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs au Service des Majeurs Protégés le 02/03/2016,
- Vu Les décisions d'affectation de Mesdames Sophie CLAUDE et Mylène RINGARD, Mandataires judiciaires à la Protection des Majeurs au Service des Majeurs Protégés respectivement les 21/02/2014,
- Vu La décision d'affectation de Madame Nathalie LAMBERT, Mandataire judiciaire, à la Protection des Majeurs au Service des Majeurs Protégés au 01/10/2018,
- Vu La décision d'affectation de Madame Noémie GUILLEMOIS, Mandataire judiciaire, à la Protection des Majeurs au Service des Majeurs Protégés au 11/04/2020,
- Vu La décision d'affectation de Madame Nathalie LE DROGOU, Cadre Socio-Educative, au Service Social au 01/02/2015,
- Vu La décision d'affectation de Madame Karine BRUEL, Responsable Sécurité du Système d'Information, au 30/06/2014,
- Vu La décision d'affectation de Monsieur Antoine BAVENCOFF, Vaguemestre liaison, au 2/10/2019,
- Vu La décision d'affectation de Monsieur Samuel JALLAIS-COMMUNIER, Vaguemestre liaison, au 24/06/2014,
- Vu La décision d'affectation de Madame Magali JAOUEN, Attachée d'Administration Hospitalière, au Bureau des Entrées / Bureau des Frais de Séjour / Accueil / Standard au 22/10/2018,
- Vu La décision portant détachement dans un nouveau grade de Madame Anne-Claire LANDAIS, Adjoint des Cadres, au Bureau des Entrées / Bureau des Frais de Séjour / Accueil / Standard au 01/05/2022,

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1 :**

Madame Anaïs JEHANNO, Directeur Adjoint, a délégation permanente de signature pour les correspondances, actes ou décisions relatifs à la gestion dans les domaines suivants :

#### **1.1° - Gestion des projets stratégiques de l'établissement**

- Coordination et suivi du Projet d'Etablissement et du CPOM,
- Conduite des projets dans le cadre du projet médical,
- Mise en œuvre des partenariats : signature et suivi des conventions



### **1.2° - Qualité/ gestion des risques**

- Mise en œuvre de la démarche qualité du C.H. "Guillaume REGNIER",
- Coordination des procédures de certification,
- Mise en œuvre et suivi des procédures de gestion des risques liées à la sécurité des soins,
- Mise en œuvre et suivi des commissions ayant trait à la qualité et à la sécurité des soins,
- Sécurité du système d'information.

### **1.3° - Relations avec les usagers**

- Gestion des relations avec les usagers : plaintes – accès du patient à son dossier- Commission des Usagers (CDU),
- Gestion du contrat d'assurance de responsabilité civile du C.H. "Guillaume REGNIER",
- Signature des demandes présentées par les représentants des usagers de prise en charge des frais de déplacement occasionnés par l'exercice de leur mandat en application des dispositions du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.
- Représentation de l'établissement dans les procédures pré contentieuses et contentieuses.

### **1.4° - Communication**

- Mise en œuvre de la politique de communication interne et externe du C.H. "Guillaume REGNIER".
- Mise en œuvre de la politique culturelle :
  - toutes les conventions culturelles,
  - tous les actes nécessaires au règlement des factures de prestations culturelles.
- Gestion des relations avec les médias

### **1.5° - Majeurs Protégés**

- Tous les actes relatifs à la Protection des majeurs

### **1.6° - Service social**

- Tous les actes relatifs à la coordination du service social

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, il est donné délégation générale de signature à Madame Anaïs Jehanno Directeur-Adjoint, pour assurer la continuité du fonctionnement de l'Etablissement.

## **ARTICLE 3 :**

Délégation est donnée à Madame Anaïs JEHANNO pour la gestion des services suivants :

- Projets,
- Qualité/ Gestion des risques/ Relations Usagers, dont l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène,



- Communication,
- Admissions
- Procédures juridiques relative aux hospitalisations sans consentement
- Coordination du Service Social,
- Service des Majeurs Protégés,
- Vaguemestres.
- Bibliothèque
- Aumônerie

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anaïs JEHANNO, Directeur Adjoint, délégation de signature est donnée à Madame Marion BAZIN, Directeur-Adjoint pour les correspondances, actes ou décisions relatifs à la gestion dans les domaines suivants :

- Projets,
- Qualité/ Gestion des risques/ Relations Usagers, dont l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène,
- Communication,
- Coordination du Service Social,
- Service des Majeurs Protégés,
- Admissions,
- Procédures juridiques relative aux hospitalisations sans consentement,
- Vaguemestres.

#### **ARTICLE 5 :**

Au sein de la Direction des Projets, Qualité/ Gestion des risques, Relations avec les usagers et Communication, les délégations de signatures sont définies comme suit :

##### **5.1 – Projets**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Stéphanie THONIER-CHASSAING, Adjoint des Cadres, pour les actes liés à l'encadrement du secrétariat de la Direction Projets et les courriers relatifs aux Projets.

##### **5.2 – Relations avec les usagers**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame METAYER Clarisse, Adjoint des Cadres Hospitalier, pour les courriers relatifs à la gestion des réclamations des usagers et des demandes d'accès au dossier du patient. Elle a aussi le pouvoir de représenter l'Etablissement dans les procédures pré contentieuses et contentieuses.

##### **5.3 – Qualité/ Gestion des risques**

- Délégation permanente de signature est donnée à Madame Sandrine NOGUES, Responsable Qualité pour les actes suivants :

- Courriers organisant les enquêtes de satisfaction, les audits, les EPP,



- Courriers communiquant les résultats des enquêtes de satisfaction, des audits et des EPP,
- Courriers à la HAS,
- Traitement des FEI,
- Gestion courante Qualité/ Gestion des Risques.

- Délégation permanente de signature est donnée à Madame BRUEL, Responsable Sécurité du Système d'Information, pour les actes suivants :

- Courriers relatifs à la sécurité du système d'information
- Gestion courante sécurité du système d'information.

#### **5.4 – Communication/ Culture**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Lydia MERET, Technicien Supérieur Hospitalier, pour les actes suivants :

- Culture : commission culturelle, collectif ou groupe de travail culture à l'hôpital, signature convention culturelle, signature convention de prêt d'œuvres,
- Relation presse : habilitation à communiquer sur le sujet de la culture à l'hôpital et de la SISM,
- Relation avec les imprimeurs : validation BAT de renouvellement,
- Signature de courrier sans conséquences financières,
- Site intranet, la GED et l'intranet : publication des articles en ligne sans validation préalable.

#### **5.5 – Hygiène**

- Délégation permanente de signature est donnée à Madame le Docteur Nathalie LAFFORGUE, praticien hygiéniste, pour les actes suivants :

- Convocations et ordres du jour du CLIN,
- Courriers relatifs aux risques associés aux soins,
- Documents relatifs au fonctionnement de l'EOH.

- Délégation permanente de signature est donnée à Madame Nathalie GLOUX-COURJAULT, Cadre hygiéniste, pour les actes suivants :

- Convocations réunions des correspondants hygiène,
- Documents concernant l'hygiène des locaux et les évaluations des ASH.

#### **5.6 – Service des Majeurs Protégés**

- Délégation permanente de signature est donnée à Madame Alexandra SYLVESTRE, Attachée d'Administration Hospitalière, au Service des Majeurs Protégés, pour les actes liés à l'encadrement d'équipe :

- Mise en place de procédures,
- Statistiques, bilan d'activité,
- Représentation du SMP aux instances du CHGR ou auprès des partenaires,
- Soutien technique, réunions d'équipe,
- Formation, évaluation, notation des agents du service des majeurs protégés



- Autorisations (heures supplémentaires, absence, congés)

Madame SYLVESTRE a délégation pour représenter Madame JEHANNO au conseil d'administration de l'ADAGE.

- Délégation permanente de signature est donnée à Mesdames CLAUDE, RINGARD, LAMBERT et GUILLEMOIS, Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, pour les actes liés à l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

### **5.7 - Service Social**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Nathalie LE DROGOU, Cadre socio-éducative, au Service Social, pour les actes liés à l'encadrement d'équipe :

- Mise en place de procédures,
- Statistiques, bilan d'activité,
- Représentation du Service Social aux instances du CHGR ou auprès des partenaires,
- Soutien technique, réunions d'équipe,
- Formation, évaluation, notation des agents du service social
- Autorisations (heures supplémentaires, absence, congés)

### **5.8 - Service Vaguemestre**

Délégation permanente de signature est donnée à Mrs BAVENCOFF et JALLAIS-COMMUNIER pour les actes liés aux traitements du courrier :

- Signature des recommandés.

### **5.9 – Admissions et procédures juridiques relative aux hospitalisations sans consentement**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Magali JAOUEN, Attachée d'Administration, et en son absence ou empêchement, à Madame Anne-Claire LANDAIS, Adjoint des cadres, pour les actes suivants :

- Toute décision d'admission en soins sans consentement au centre hospitalier Guillaume Régnier en application des articles L3212-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;
- Toute décision de maintien en soins psychiatriques au centre hospitalier Guillaume Régnier en application des articles L3212-7 du Code de la Santé Publique ;
- Toute décision de maintien de la mesure au certificat de 72 heures en soins psychiatriques au centre hospitalier Guillaume Régnier en application des articles L3212-4 du Code de la Santé Publique ;
- Toute décision de mise en place d'un programme de soins en application de l'article L3211-2-1-I-2° du Code de la Santé Publique ;
- Toute décision de réintégration en hospitalisation complète et continue d'une personne prise en charge sous la forme d'un programme de soins, en application de l'article L.3211-11 du Code de la Santé Publique ;
- Toutes les demandes d'autorisation de sortie de courte durée accompagnées réalisées par les médecins pour les patients en SDT, conformément à l'article L.3211-11 du Code de la Santé Publique ;



- Toutes les demandes d'autorisation de sortie non accompagnées d'une durée maximale de 48 heures réalisées par les médecins pour les patients en SDT, conformément à l'article L.3211-11 du Code de la Santé Publique ;
- Toute décision de levée de la mesure de soins sans consentement, conformément à l'article L.3212-8 du Code de la Santé Publique ;
- Toute signature des saisines du Juge de la Liberté et de la Détention liées aux décisions de soins sans consentement du Directeur ainsi que celles liées aux mesures d'isolement et de contention ;
- Toute signature sur les notifications d'ordonnances rendues par le Juge de la Liberté et de la Détention ou le juge d'appel sur les décisions de soins sans consentement du Directeur ou celles liées aux mesures d'isolement et de contention ;
- Tout courrier informant le demandeur d'une levée de mesure de SDT sur requête de son refus d'y donner une suite favorable en application de l'article L.3212-9 du Code de la Santé Publique ;
- Tout courrier informant le demandeur d'une levée de mesure de SDT sur requête de son accord d'y donner une suite favorable en application de l'article L.3212-9 du Code de la Santé Publique ;
- Toute confiscation de produits stupéfiants illégaux, d'alcools, d'armes ou d'objets potentiellement dangereux trouvés en possession des patients.
- Représentation du directeur pour les procédures de saisie de dossiers médicaux et tous les procès-verbaux, réquisitions liés à ces procédures de saisine.

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation est donnée à Madame Anaïs JEHANNO pour signer en lieu et place du Directeur durant les périodes d'astreinte de Direction :

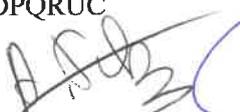
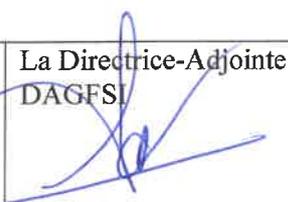
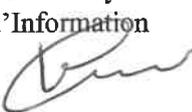
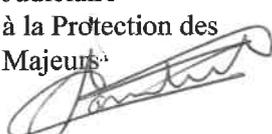
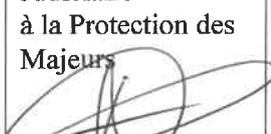
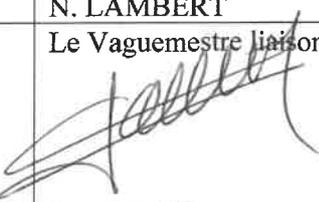
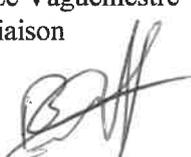
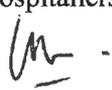
- Tous les actes nécessaires à la gestion des malades,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins,
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien des installations du C.H. Guillaume REGNIER,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

#### **ARTICLE 7 :**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et abroge la décision n°2022-147 en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 donnant délégation de signature à la Direction Projet, Qualité, Gestion des Risques, relation Usagers et Communication.

La présente décision sera affichée au sein de l'établissement et notifiée aux délégataires, aux directions fonctionnelles et au Trésorier. Elle sera communiquée sur la gestion documentaire de l'établissement.



La Directrice Adjointe DPQRUC  A. JEHANNO	La Directrice-Adjointe DAGFSI  M. BAZIN	L'adjoint des Cadres Hospitaliers  S. THONIER- CHASSAING	La Cadre Socio- Educative  N. LE DROGOU	La Responsable Qualité  S. NOGUES
La Responsable Sécurité Système d'Information  K. BRUEL	La Technicienne supérieur Hospitalier  L. MERET	L'Adjoint des Cadres Hospitaliers  C. METAYER	Le Praticien Hygiéniste  Dr LAFFORGUE	La Cadre Hygiéniste  N. GLOUX- COURJAULT
L'Attachée d'Administration  A. SYLVESTRE	La Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs  N. LAMBERT	La Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs  N. GUILLEMOIS	La Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs  S. CLAUDE	La Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs  M. RINGARD
L'Attachée d'Administration Hospitalière  M. JAOUEN	Le Vaguemestre liaison  S. JALLAIS- COMMUNIER	Le Vaguemestre liaison  A. BAVENCOFF	L'Adjoint des Cadres Hospitaliers  AC. LANDAIS	

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> juin 2022.



Le Directeur

  
Pascal BENARD

**Ampliation :**

Trésorier  
Dossiers intéressés  
Intéressés  
DPQRUC  
Préfecture  
Registre